

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 759

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaing, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« , dans la perspective d'un aménagement harmonieux du territoire, afin de promouvoir l'emploi, la formation, l'égalité entre les hommes et les femmes et de relever les défis industriels et écologiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent qu'il convient de définir sommairement les objectifs de ces différentes aides aux entreprises déterminées par les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.